





Tarif/Personne/Nuitée (taxes additionnelles comprises)

Conformément à l'article D.2333-45 du CGCT

NATURE & CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF/PERSONNE/ NUITÉE
Palaces	15.60€
Hôtels de tourisme 5 étoiles I Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	11.38€
Hôtels de tourisme 4 étoiles I Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	7.80€
Hôtels de tourisme 3 étoiles I Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	5.53€
Hôtels de tourisme 2 étoiles I Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles I Villages de vacances 4 et 5 étoiles	3.25€
Hôtels de tourisme 1 étoile I Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles I Chambres d'hôtes Auberges collectives	2.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	1.95€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.65€
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées cidessus - (tarif proportionnel au coût de la nuit HT par personne, dans la limite du tarif le plus haut voté par la commune soit 4,80€ hors taxes	3.50 % hors taxes additionnelles (Départementale +10% - Régionale + 15% -lle de France Mobilités +200%)

EXONÉRATIONS

additionnelles)

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les propriétaires de résidences secondaires redevables de la taxe d'habitation.

Document édité par Aloa - www.aloa-tourisme.com - Ne pas jeter sur la voie publique